

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 30 janvier 2019

Docteure Annie Talbot
Service de médecine des toxicomanies
Département de médecine générale – CHUM

Objet : Financement – Programme sur l'usage et la dépendance aux substances (PUDS)

Docteure,

Dans le cadre du Programme sur l'usage et la dépendance aux substances (PUDS) de Santé Canada, le MSSS a confié à l'Institut universitaire sur les dépendances (IUD) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de l'Île-de-Montréal (CSSMTL) la gestion, la mise en œuvre et le suivi de plusieurs projets. À cet effet, l'IUD s'engage à vous verser les sommes indiquées ci-dessous pour le développement de votre projet. Ces versements sont toutefois conditionnels à ce que vous consentiez à respecter les conditions énumérées plus bas. Afin de les honorer, l'IUD vous demande de signer une entente visant à accepter les conditions entourant la collaboration entre notre organisation, représentée par madame Marise Guindon, directrice adjointe - Recherche, développement et transfert des connaissances, et vous, docteure Annie Talbot, chercheure principale dans ce projet. Les dépenses admissibles sont celles encourues entre le 5 décembre 2017 et le 31 mars 2020.

Projet 20: Implantation de la dispensation de Naloxone et de la prescription Buprénorphine- Naloxone dans 3 départements d'urgence du Québec - Montant total du financement				
Année	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total
PUDS	118 392,90 \$	104 179,12 \$	116 016,60 \$	338 588,62 \$

Veuillez noter que certaines dépenses seront retenues annuellement pour couvrir celles encourues par l'IUD, soit un montant de 420,75 \$ pour 2017-2018, 5 469,75 \$ pour 2018-2019 et 5 579,15 \$ pour 2019-2020. Le montant total a déjà été déboursé par le CHUM en 2018-2019.

Vous recevrez 1 à 2 versements par année, selon le calendrier suivant :

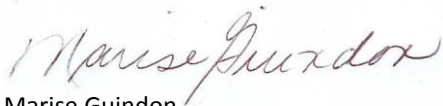
- 2017-2018 : Lors de la réception de la reddition de comptes
- 2018-2019 : 1^{er} mars 2019 et 8 avril 2019
- 2019-2020 : 1^{er} décembre 2019 et 8 avril 2020

Les versements seront effectués suite à la réception d'une facture destinées à l'IUD-CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, à laquelle vous devrez joindre votre liste de transactions (pour tous les versements) et votre rapport d'activité (pour le 2^e versement uniquement). Les dépenses devront être présentées selon les lignes budgétaires du bailleur de fonds, soit : 1- Salaire et avantages sociaux du personnel; 2- Personnel contractuel; 3- Déplacements et logement; 4- Réunions et événements; 5- Matériels et fournitures; 6- Équipements; 7- Loyer et services publics et 8- Autres coûts. Vous trouverez en pièce jointe l'annexe B, qui présente le détail des dépenses admissibles dans chacun de ces postes budgétaires.

La facture que nous recevrons devra avoir été préalablement approuvée par le Service financier de votre institution. Les factures et les pièces justificatives originales des dépenses devront être conservées dans vos dossiers car elles pourront être demandées aux fins de vérification.

Dans l'éventualité où l'Institut universitaire sur les dépendances ou le ministère de la Santé et Services sociaux décide de mettre fin au projet, le CHUM aura droit aux frais, déboursés, dépenses engagées et sommes représentant la valeur réelle des activités réalisées jusqu'à la date de la résiliation du projet. D'ailleurs, une entente régissant ce programme de financement vous sera transmis prochainement.

Veuillez recevoir, Docteur Talbot, nos meilleures salutations.



Marise Guindon
Directrice adjointe
Recherche, développement et transfert des connaissances

p. j. Annexe B - Dépenses admissibles
Formulaire de déclaration

c. c. : Monsieur Serge Brochu, directeur scientifique, IUD
Madame Véronique Landry, chef de service, IUD
Monsieur Christian Parent, directeur des ressources financières, CCSMTL
Madame Vanessa Simic, chef de service par intérim, IUD

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

Je soussigné(e) Annie Talbot, déclare avoir reçu copie de votre lettre ayant pour objet : Financement – Programme sur l’usage et la dépendance aux substances (PUDS), datée du 30 janvier 2019, pour le projet 20: Implantation de la dispensation de Naloxone et de la prescription Buprénorphine-Naloxone dans 3 départements d’urgence du Québec et avoir lu l’entente relative à la réalisation des projets.

Fait à Montréal, le 18 février2019



Annie Talbot
Docteur